



APPROUVE PAR  
 D.G.C.M.P  
 Le : 1 DEC 2019  
 Signature : 

TAUX DE CHANGE au 27 novembre 2019: 1\$ = 1.657,44 FC

**PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES**

**PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHE**

Evaluation des offres	Non Objection sur Rap. d'Ev.	Publication attribution	Mise au point du contrat	Non Objection	Approbation du contrat	Montant du contrat	Date notification	Date entrée en vigueur	Date de livraison
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
14/02/2020	29/02/2020	05/03/2020	09/03/2020	24/03/2020	03/04/2020		06/04/2020	27/04/2020	

*KAGUFA Justine  
 Chargé de Passerelles  
 de Marchés  
 de l'Etat*

Fait à Boma, le / /2019.

POUR LE DIRECTEUR GENERAL,  
 en mission,  
 LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,

Etienne TADILA MAKANDA